Service des fabriques d'église · Diocèse de Liège

Le calendrier du fabricien

Année 2026

L'année en un coup d'œil

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
● 4			● 5		● 29	● 5	● 28		● 4		
○ 26			○ 24						○ 15		

● Séance ordinaire du conseil ○ Date fixée par le service ○ Dernier jour pour déposer

Les rendez-vous de 2026

* ou à une date rapprochée

Dimanche 4 janvier *
Séance ordinaire du conseil de fabrique
Approbation des comptes, gestion patrimoniale.

Lundi 26 janvier
Début du dépôt des comptes 2025 à l'Évêché
Selon le timing envoyé à toutes les fabriques **via l'adresse électronique générique** et publié sur le site du diocèse.

Dimanche 5 avril *
Séance ordinaire du conseil
Présentation des comptes 2025 par le trésorier au conseil, pour les fabriques dont le dépôt des comptes est postérieur au mois de février.
Élections au conseil : en 2026, renouvellement de la **petite moitié** et désignation du président et du secrétaire.
Bureau des marguilliers : renouvellement du mandat le plus ancien et désignation du président, du secrétaire et du trésorier.

Vendredi 24 avril
Dernier jour ouvrable pour le dépôt des comptes 2025
À l'Évêché et au conseil communal, avec tous les justificatifs. La date limite légale du 25 avril, un samedi, est reportée au lundi 27 avril.

Lundi 29 juin
Début du dépôt des budgets 2027 à l'Évêché
Selon le timing communiqué par le service.

Dimanche 5 juillet *
Séance ordinaire du conseil
Établissement du budget 2027, pour les fabriques dont le dépôt du budget est prévu après juillet.

Vendredi 28 août
Dernier jour ouvrable pour le dépôt des budgets 2027
La date limite légale du 30 août, un dimanche, est reportée au lundi 31 août.

Dimanche 4 octobre *
Séance ordinaire du conseil
Établissement et approbation de la dernière modification budgétaire.

Jeudi 15 octobre
Date extrême recommandée pour déposer la dernière modification budgétaire 2026

Rappels

1. Les **membres de droit**, le desservant et le bourgmestre ou son représentant, doivent être invités à toute réunion ordinaire du conseil de fabrique **au moins 8 jours à l'avance**, avec mention de l'ordre du jour.
2. En cas de changement de président ou de trésorier, veillez à apporter ces modifications à la **Banque-Carrefour des Entreprises**.
3. Toute délibération ayant un impact financier non repris au budget doit être envoyée pour information à la commune **dans les 10 jours** de son adoption.
4. Toutes les opérations civiles, l'acceptation de dons et legs, les marchés de travaux, de services et de fournitures doivent être **préalablement soumis à l'autorité diocésaine**.

Service des fabriques d'église
Rue de l'Évêché 25, 4000 Liège · 04 223 42 12 · service.fabriques@evechedeliege.be
Dépôt de documents sur place : de 9 h à 12 h 30

Toutes les consignes, les formulaires et les formations en ligne